



Rapports d'incidents avantage le professeur

Par **sonah**, le **27/04/2012** à **03:32**

Bonjour,

Je suis élève d'un lycée professionnel, ses dernières semaines ont été agitées par plusieurs incidents avec ma prof. d'espagnol.

Le premier fut un lundi matin où j'ai reconnu tous mes torts.

Le deuxième s'est déroulé la semaine suivante, je dormais pendant son cours depuis 40 min, j'ai dû prendre la porte.

Le troisième était le lendemain : avant de rentrer en classe, on s'est expliqué devant la porte. Cette histoire a pris des proportions énormes, pour causes mes insultes envers elle que j'ai reconnues.

Ma sanction est 8 jours d'exclusion, pendant ces cours je serai en étude à faire le travail qu'elle m'aura donné et qu'elle notera, et une lettre d'excuse.

Aujourd'hui, j'ai reçu ma lettre d'exclusion à mon domicile avec, comme pièce jointe, ces rapports d'incidents que je n'avais pas pu consulter jusqu'à ce jour.

Le premier à été grossi en insultes, le second où elle dit m'avoir mise en garde, ce qui n'est pas le cas, et toujours aussi grossi par mes insultes, et le troisième retournant tout le déroulement de nos explications, sans traces des insultes qu'elle a eu à mon égard.

N'étant pas d'accord sur la version de ma prof. sur les 3 incidents et n'ayant pas pu donner la mienne calmement, face au chef d'établissement, au proviseur adjoint, au CPE et à ma prof, que dois-je faire ?

accepter ma punition et être pénalisé sur mes autres cours, à seulement quelques semaines du baccalauréat ?

Dans l'attente d'une réponse.

cordialement

Par **Tisuisse**, le **27/04/2012** à **13:16**

Bonjour,

Si je peux me permettre un conseil, à mon humble avis, vous avez insulté un prof. donc vous avez mis à mal son autorité, tant vis à vis de vous que vis à vis des autres élèves et le lycée se devait de réagir. En conséquence, faites profil bas, assumez les 8 jours d'exclusion, rédigez la lettre d'excuses (attention aux fautes d'orthographe, vous en faites trop et j'ai dû les corriger dans votre seul intérêt). Rappelez-vous que seul l'enseignement est obligatoire et uniquement de 6 à 16 ans et que si vous avez plus de 16 ans, votre lycée peut très bien vous exclure de façon définitive, sans que vous puissiez retrouver un autre lycée pro. pour la fin de l'année, et vous n'aurez aucun recours contre une telle décision. Il ne vous reste que 8 à 9 semaines avant les grandes vacances et que, dans ce délai, vous avez 4 week-ends prolongés (1er mai, 8 mai, Ascension et Pentecôte). Alors le je ne me semble pas en valoir la handelle.

Bon courage.